

# Ordonnance Souveraine du 20 octobre 1925 rendant exécutoire dans la Principauté la convention franco-monégasque pour la répression des fraudes fiscales

---

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	20 octobre 1925
Publication	<a href="#">Journal de Monaco du 26 novembre 1925</a> <sup>[1 p.3]</sup>
Thématiques	Traités bilatéraux avec la France ; Fiscalité et douanes ; Fraude fiscale

---

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/1925/10-20-L000013@1925.11.27>

**LEGIMONACO**

[www.legimonaco.mc](http://www.legimonaco.mc)

Une Convention tendant à assurer la poursuite et la répression des fraudes fiscales ayant été signée à Paris, le 26 juin 1925, entre Notre Plénipotentiaire et celui de Son Excellence le Président de la République Française et les ratifications de cet acte ayant été échangées à Paris, le 9 octobre 1925, la dite Convention, dont la teneur suit, recevra sa pleine et entière exécution.

## Notes

## Liens

1. Journal de Monaco du 26 novembre 1925

<sup>^ [p.1]</sup> <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1925/Journal-3542>